



Groupement des Petits Producteurs d'Énergies Vertes (asbl)

Rappelons que notre asbl GPPEV a été la première – dès le 13/12/2014 - à introduire un recours au Conseil d'Etat contre la décision du Gouvernement wallon de ramener de 15 à 10 ans la durée d'octroi de Certificats Verts pour les installations PV \leq 10 kW.

Calendrier des étapes du recours :

1. La Région Wallonne a reçu les deux dossiers des plaignants (Maîtres Close et Kettels pour compte des deux ASBL ainsi que les personnes qui y sont jointes), les deux dossiers de Close et Kettels étant distincts ;
2. La RW a 60 jours pour répondre aux deux parties via le Conseil d'Etat ;
3. Ensuite nous avons 30 jours pour faire nos commentaires, auxquels la RW a la possibilité de répondre ;
4. L'auditeur fait un rapport de synthèse en fusionnant les dossiers ;
5. Les parties ont droit de réponse dans l'ordre défavorable par rapport au rapport de synthèse de l'auditeur ;
6. Ensuite le Conseil d'Etat fixe une date d'audience pour les plaidoiries ;
7. Cela prendra deux années car il n'y a pas de délais pour la fixation des plaidoiries.

Rappelons que les premières installations concernées par la décision du Gouvernement wallon ne seront "éventuellement" impactées qu'à partir de l'année 2018.